

## CONTRAT OEUFs BIO ~ PRINTEMPS 2021

**Avril-mai-juin 2021** à remettre **les mardis 9 ou 16 mars**

*Chaque membre de l'AMAP s'engage à respecter la charte.*

### Le présent contrat est passé entre :

- **Mme Odile VIOT** productrice à Précilhon, déclare adhérer aux principes de la charte des AMAP et s'engage à fournir des œufs bio extra-frais – de calibre moyen à gros - issus de sa production aux signataires de ce contrat, au prix de 4 euros la douzaine.

- Et ..... adhérent de l'AMAP D'Oloron.

email : ..... téléphone : .....

### MONTANT TOTAL DE L'ENGAGEMENT :

Par semaine : 2.00€ X (nombre de ½ Dz) ..... X 13 Livraisons = .....€

\*Tous les 15 jours : 2.00€ X (nombre de ½ Dz).....X 6 ou 7 Livraisons = .....€

### Dates printemps 2021:

6/04 ; 13/04 ; 20/04 ; 27/04 ; 4/05 ; 11/05 ; 18/05 ; 25/05 ; 1/06 ; 08/06 ; 15/06 ; 22/06 ; 29/06

### MODALITÉS DE RÉGLEMENT, à l'ordre de « **Odile VIOT** »

En espèce ..... €    1 chèque de ..... €    2 chèques de ..... €    3 chèques de ..... €

Signature du producteur :    Le ... / ... / 2021

Signature de l'adhérent AMAP :

## Reçu ~ CONTRATS OEUFs PRINTEMPS 2021– AMAP OLORON

Emilie Lacave et Janine MATRENCHARD, relais du contrat œufs bio de l'AMAP, d'Oloron-Ste-Marie, attestent avoir reçu de **M. / Mme** ....., le paiement pour confirmation de son engagement d'achat, la somme de .....€ (en espèce) ou ... chèque(s) de ..... €.

Signature du relais :    Le ... / ... / 2021

Signature de l'adhérent AMAP :

Merci de vous inscrire à **une** des distributions et de permettre le bon fonctionnement participatif de l'Amap.

**Date d'aide à la distribution** : le .....

### Dates PRINTEMPS 2021 :

6/04 ; 13/04 ; 20/04 ; 27/04 ; 4/05 ; 11/05 ; 18/05 ; 25/05 ; 1/06 ; 08/06 ; 15/06 ; 22/06 ; 29/06